

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MERCREDI 29 JUIN 2022, À 18 H 30

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-046

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES (OMNIBUS) »

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2022, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-046, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

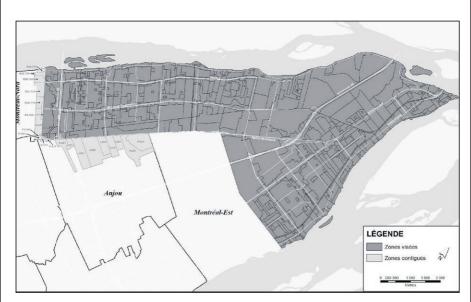
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 29 juin 2022, à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire,

L'objet de ce projet de règlement vise à apporter des solutions aux problèmes d'application du règlement de zonage recensés au cours des dernières années et d'ajuster des dispositions spécifiques aux nouveaux standards en matière de développement du territoire.

Ce premier projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement, ainsi que les zones contiguës de l'arrondissement d'Anjou numéro C-101, P-102, P-201, P-601, I-201, I-205, I-206, I-207, I-208, I-221, R-201, et les zones contiguës de l'arrondissement de Montréal-Nord numéro R28-734, R28-737, R28-768, R28-769, R28-770, P4-763, I4-847, P5-842, I7-844 d, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et les zones contiguës.



Ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration des zones sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointeaux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Fait à Montréal, le 14 juin 2022.

Le secrétaire d'arrondissement Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante: montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles